— GENECH. — Jeudi dernier, toute la famille C..., de la commune de Genech, se trouva malade après avoir mangé d'un plat assaisonné de persil.

Une grande sécheresse à la gorge, des éblouissements et un malaise indefinissable, tels étaient les symptômes qui se produisaient.

Un médecin appelé en toute hâte, reconnut que le prétendu persil, n'était autre chose que de la ciguë.

Grâce à un traitement approprié, toutes les personnes empoisonnées sont maintenant hors de danger, mais plusieurs d'entre elles sont encore indisposées.

Nous signalons ces faits à l'attention de tous, en recommandant la plus grande circonspection dans l'usage du persil, car la ciguë se trouve en assez grande quantité dans nos campagnes.

— ARRAS. — La commission d'enquête pour le canal du Nord s'est réunie jeudi à 2 heures, à la suite d'un déjeuner chez M. Bihourd, préfet du Pas-de-Calais. Elle a manifesté un grand enthousiasme pour le projet de M. Flament. Le dossier est énorme, les adhésions sont arrivées en nombre extraordinaire.

Une dépêche d'hier nous annonce que la commission d'enquête du Pas-de-Calais a adopté à l'unanimité le projet de M. Flament avec le vœu qu'il ait 17 mètres de largeur et des écluses jumelles.

La même résolution a été prise par la commission du département de la Somme. — C.

— FRELINGHIEN. — Lundi soir, vers onze heures, le nommé Louis Marquette, âgé de 27 ans, domestique chez M. Vandemarlière, à Pont-Rouge, est tombé du chariot sur lequel il était assis et alla rouler sur le pavé. Les roues lui ont passé sur le cou. La mort a été instantanée.

Il n'a été retrouvé que le lendemain vers trois heures du matin, dans un état affreux.

— NIMY. — Le bruit d'après lequel une enfant de cinq ans serait morte empoisonnée, à Nimy, par suite d'une erreur de pharmacien, est entièrement controuvé.

Les médecins ont reconnu que l'enfant en question est morte des suites d'une atteinte de typhus.

— DOUAI. — La Société des auteurs et éditeurs de musique vient de prendre à Douai une mesure des plus vexatoires.

La musique des sapeurs-pompiers devait donner hier soir un concert dans le local du Jardin des Plantes ; la veille, alors que les affiches étaient placardées dans la ville l'agent de la Société à Douai a signifié à la musique des pompiers que le concert ne pouvait avoir lieu, bien que cette dernière offrît de payer tous les droits qui lui seraient demandés.

La Société a l'incroyable prétention d'exiger de la ville de Douai la signature d'un traité pour tous les concerts donnés par les sociétés particulières dans des édifices municipaux.

On comprend que la ville ne peut s'engager pour des particuliers ; aussi le concert des pompiers est-il remis et devra-t-il être donné dans le local du cercle des Orphéonistes qui possède un traité avec la Société des auteurs de musique.

— Il nous revient écrit l'*Indépendant*, le récit d'un accident arrivé il y a quelques jours sur la route de Lille, en face du Fort-de-Scarpe, et qui montre le danger auquel on s'expose lorsqu'on s'aide des roues comme de marche-pied, pour monter ou descendre de voiture. Le jeune Mocq Alphonse, de Flines accompagnés de plusieurs camarades voulut descendre de voiture en posant le pied sur le moyeu d'une des roues. La voiture partit ; le jeune imprudent eut la jambe prise entre deux rais de la roue et fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où la nécessité d'amputer le membre fracturé fut malheureusement constatée.

— Un concours de pigeons voyageurs est organisé entre Paris et Douai pour le lundi de Gayant par la Société colombophile de Douai.

— ARRAS — Un bien regrettable accident s'est produit samedi au passage à niveau de la ligne de St-Pol à Achicourt. Une jeune fille de 20 ans, enfant assistée du département de la Seine, au service de M. Wache, cultivateur, ayant voulu traverser la voie au moment où s'approchait le train de 9 h. 1/2, a été tamponnée par la locomotive, jetée sous les roues et complètement broyée.

— AGNY. — Le village d'Agny, près d'Arras, est, depuis quelque temps, sous le coup de la terreur ; tant les incendies s'y succèdent avec rapidité.

Un troisième incendie s'y est encore déclaré hier dit le *Courrier*, à quatre heures et demie. Ce nouveau sinistre a éclaté entre deux granges, qui ont été détruites : le pignon d'une maison a aussi été endommagé. Toute la commune et celle d'Achicourt, dont les pompiers ont encore très bien fait leur devoir, hier, sont sous l'impression de la plus vive inquiétude et n'osent plus s'éloigner de leur maison. Ils se sont organisés pour faire des rondes incessantes, la nuit, pour seconder les gardes. La gendarmerie, de son côté, fait des patrouilles continuelles, et sans résultat.

L'homme arrêté lundi a été relâché, on a reconnu qu'il n'était pas encore venu à Agny au moment du feu. Deux autres individus ont été retenus jusqu'à plus ample informé.

Le bruit courait à midi, à Arras, qu'un quatrième incendie se serait déclaré ce matin. Nous avons envoyé à Agny, mais notre exprès n'est pas rentré à l'heure où nous mettons sous presse.

Nous avons tout lieu de croire que cette rumeur est fausse.

Tout le monde est convaincu que ces incendies sont l'œuvre d'une main criminelle. Il y a beaucoup de vraisemblance, en effet, qu'il droit en être ainsi ; mais il faut remarquer que le feu s'est déclaré chaque fois en plein jour, et que si le malfaiteur eût agi par vengeance, il aurait plutôt opéré la nuit : les sinistres sont bien plus dangereux la nuit, parce qu'on ne les aperçoit pas dès leur début et que les secours sont plus longs à arriver ; puis, il est à observer aussi qu'ils éclatent dans des granges dans une saison où les granges ne contiennent plus de récoltes : un homme vindicatif aurait tenu compte de ces circonstances, et quant à supposer qu'ils soient l'œuvre de rôdeurs, ce n'est guère admissible depuis quelques jours : on fait trop bonne garde.

Il serait donc bien possible qu'ils soient dûs à quelque malfaiteur inconscient : idiot ou maniaque, de la localité même, et qu'on est loin de soupçonner.

— La nuit dernière on a aperçu des flammes du côté de Wanquetin : on croit qu'il y a eu incendie de ce côté.

— DESVRES. — Mardi matin, une scene émouvante et terrible s'est produite à Desvres.

Des ouvriers étaient en train, depuis quelque temps déjà, de creuser un puits ; ils étaient parvenus, lundi soir, à une vingtaine de mètres de profondeur, sans que ceux qui travaillaient au fond eussent jamais éprouver le moindre malaise. Mais, dans la nuit, des gaz méphitiques se dégagèrent, et à peine, mardi vers cinq heures, Jules Cornuelle, était-il descendu pour reprendre son travail, qu'il tombait asphyxié. Son camarade, Emile Hamille, qui voulut lui porter secours, tomba comme lui.

Trois autres personnes essayèrent ensuite de parvenir jusqu'à eux, après s'être fait attacher solidement, mais ne purent y parvenir. Enfin Jules Godelle, cabaretier à Dresvres, résolut de tenter un dernier effort ; il parvint à ramener les deux malheureux au jour. Malheureusement Hamille, dont le corps a été remonté le dernier, n'a pu être rappelé à la vie. Il n'avait que 36 ans.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 juin. — Esther Duquesne, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 3. — Jean Debrauwer, rue de Magenta, 13. — Jean Dury, Grande-Rue, cour Lefebvre, 7. — Angèle Tahon, rue des Filatures, 5, cour Tonteau. — Adèle Dheygre, rue d'Arcole, 11, maisons Frasez. — Louis Malfait, rue de Condé 1, maisons Hespel. — Jean Vanavezaath, rue Colbert, 23. — Maria Dens, rue de Lannoy, 2, cour Boyaval. — Albert Mahon, rue du Fontenoy 31. — Charles Vandevelde, rue du bois, cour Destombes. — Hélène Florin, rue Turcat, 14. — Zoé Pilo, rue de Lannoy, 125. — Julienne Segard, rue de Lannoy, 56, fort Despret.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 juin. — Néant.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Vincent LECONTE, époux de Dame Juliette DEFRENNE, décédé à Roubaix, le 21 juin 1880, à l'âge de cinquante-deux ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDE. — VENDREDI 24 JUIN. — *Nativité de Saint Jean-Baptiste.* — 1160. — NAISSANCE DE SAINT JEAN DE MATHA, FONDATEUR DE L'ORDRE DES TRINITAIRES. — Jean de Matha, l'un des plus célèbres docteurs en théologie de son temps, fonda en 1198 avec Félix de Valois un Ordre religieux dont le but était de racheter les chrétiens esclaves chez les barbares. Ces religieux bâtirent leur premier couvent à Cerfroy près de la Ferté-Milon, et vinrent en 1209 s'établir à Paris où ils prirent le nom de Mathurins. Cet Ordre se propagea rapidement et eut tant en France qu'à l'étranger 150 couvents. Il y eut aussi des religieuses Trinitaires connues sous le nom de Mathurines. Elles se consacraient à l'éducation des jeunes filles qu'elles instruisaient gratuitement.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, le 23 juin 1881.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de disposer de votre estimable journal pour soumettre à qui de droit les réflexions suivantes:

Si on arrête un ivrogne dans un cabaret pour avoir crié *Vive l'Empereur! Vive Napoléon!* (ce que je lis dans votre numéro de ce jour), pourquoi a-t-on laissé crier dimanche dernier sur la place de la Liberté, par un communard : *Vive la République démocratique et Sociale! A bas les buveurs de sang et de la sueur des ouvriers* Il me semble que le premier pourrait crier longtemps encore avant de faire revivre le souverain, objet de de ses préférences, et conséquemment il me paraît peu dangereux, mais il n'en est pas de même du second qui en poussant ces cris, excite à la haine les citoyens les uns contre les autres. Pourquoi sévir contre le premier et laisser le second tranquil!?

Maintenant n'est-il pas juste que, puisque le Maire de la ville autorise la procession, il la protège? Si oui, pourquoi la police est elle restée indifférente aux insultes dirigées contre ceux qui usaient dimanche d'un droit que le premier magistrat de la ville ne leur a pas contesté.

Agréez, etc.,

UN RÉPUBLICAIN.

Belgique.

— HEYST-SUR-MER. — Heyst-sur-Mer qui occupait déjà une place importante parmi les stations balnéaires de la Belgique, sera cette année l'une des plages les plus fréquentées — Tout récemment l'Administration municipale de cette commune a chargé une commission spéciale de prendre les mesures nécessaires afin d'offrir aux baigneurs et aux visiteurs les distractions et les plaisirs que l'on rencontre dans les autres ports du littoral belge. Cette commission s'est mise à l'œuvre aussitôt et a décidé que des fêtes musicales seraient données tous les dimanches sur la digue.

Parmi les autres améliorations introduites, il faut citer principalement : la construction d'un kiosque mobile, sur la digue; la nomination d'agents chargés de la surveillance des bains et le remaniement du règlement des bains, dont le prix est réduit pour les membres des sociétés de musique, les élèves des écoles et — dans un but hygiénique — pour tous les habitants de la localité.

Le gouvernement, qui s'intéresse à tout ce qui concerne la prospérité de nos villes de bains, a de son côté, fait reconstruire les ponts des écluses qui offrent maintenant une sécurité parfaite. Il va établir prochainement à Heyst, un bureau de poste permanent et enfin il rendra facile le trajet si détestable de la gare à la digue en faisant construire un bon trottoir en briques de Boom.

Toutes ces améliorations réunies seront fort goûtées des étrangers.

— BRUXELLES. — Un terrible accident est arrivé sur le train qui quitte Anvers pour Bruxelles à 1 h. 15.

Un jeune homme est tombé de son compartiment par la portière. Il a roulé sous le train et a eu la tête coupée.

— WETTEREN. — On écrit de Wetteren :

Un garçon de 15 ans, le nommé Georges Braekman, hameau *Boschkant*, vient de tuer sa mère à coup de fusil, et cela avec préméditation. Il paraît que ce misérable, quoique à peine sorti de l'enfance, s'adonnait à la boisson et ne rentrait souvent que fort tard.

— *Un nouveau-né coupé en morceaux.* — Mardi matin, vers 9 heures, un crime qui révèle de la part de son auteur — une jeune fille cependant — une sauvagerie inouïe, a été commis à l'Allée-Verte, à Bruxelles. Cette jeune fille venait de mettre au monde, à l'insu de ses parents, un enfant illégitime. A peine le petit être avait-il vu le jour que la mère lui a fracassé la tête contre une muraille; puis elle l'a coupé en morceaux.

— CLERMONT-SUR-HUY. — Une explosion a eu lieu ces jours derniers, vers 7 heures du soir dans un petit corps de bâtiment servant de dépendance à la poudrière de Clermont-sous-Huy.

L'accident est attribué à l'explosion d'un tonneau servant à la fabrication de la poudre et que l'on fait mouvoir par une machine.

Le bâtiment a sauté et les débris ont été projetés jusqu'à une grande distance. La détonation et la secousse ont été sensibles à une demi-lieue à la ronde.

Il n'y a fort heureusement que des dégâts matériels.

— On nous écrit de Péruwelz :

Une tempête épouvantable, et telle que l'on n'en a pas vue ici depuis de longues années, s'est déchaînée sur notre ville et les environs, mardi, vers 7 heures du soir.

Depuis le matin, le tonnerre grondait par intermittences et d'instant en instant semblait se rapprocher de nous.

Vers 7 heures, une pluie diluvienne, accompagnée d'effrayants coups de foudre, changea en un instant nos rues en véritables rivières. La grêle se mit de la partie. Des grêlons, la plupart gros comme des œufs de pigeon, tombèrent en abondance pendant plus de vingt minutes, brisant presque tous les carreaux qui n'étaient pas garantis et hâchant menu comme chair à paté toutes les récoltes des campagnes, et tous les légumes et les arbres de nos jardins.

Le désastre est immense. Les récoltes, qui donnaient aux cultivateurs de si belles espérances, sont complètement anéanties. C'est un coup terrible pour l'agriculture déjà si éprouvée depuis quelque temps.

La malheureuse commune de Roucourt a surtout été éprouvée par la tempête. Pas une maison qui n'ait force vitres et pannes brisées. On nous cite le château et les serres de M. le vicomte de Blois d'Arondeau comme ayant été particulièrement ravagés.

Mais qu'est-ce que cela en comparaison des pertes subies par tous ces pauvres petits cultivateurs qui voient en un instant le fruit de leurs durs travaux complètement anéantis?

On a vu des vieillards, de pauvres femmes à genoux, après la tempête, auprès de leurs terres qui, une heure à peine auparavant, étaient couvertes de belles récoltes, contemplant avec un morne désespoir les ravages causés par les grêlons, et pleurant à chaudes larmes la perte de tous leurs sacrifices, et surtout la perte du pain quotidien qu'ils doivent donner à leurs enfants pendant l'hiver. C'était navrant.

Il y a près de 30 ans (en 1853, croyons-nous), que pareil fait ne s'était produit à Peruwelz.

Même désastre à Basècles. Les ouvriers qui viennent travailler en notre ville nous disent que toutes les récoltes sont complètement hachées.

Les mêmes ravages se sont produits dans les environs de Leuze et de Celles. La consternation règne dans les campagnes.

FAITS DIVERS

— On écrit des Sables d'Olonne, 22 juin — « Notre population maritime est dans la désolation ; la misère est très grande par manque de pêche.

« La sardine, la seule ressource du pays semble avoir déserté notre côte. Plus de 400 bateau de pêche, montés par seize à dix-huit cents marins, attendent depuis deux mois son apparition.

« Cette pêche occupe environ 2,500 personnes. Huit usines sont fermées. C'est une perte quotidienne de plus de 20,000 fr pour la ville, car chaque bateau pêche ordinairement cinq à six mille poissons qui se vendent de 10 à 12 francs le mille. Les boulangers, qui font d'énrmes crédits vont être ruinés; ils ne peuvent continuer plus longtemps et plusieurs serant de refuser du pain au pêcheurs.

— UNE COLLISION. — On lit dans l'*Opinion* d'Anvers :

« Les nombreux passagers du steamer *Prinses Elisabeth*, qui fait le service entre Queensborough et Flessingue, viennent de faire une traversée dont ils se souviendront longtemps. Ils avaient quitté Queensborough, vendredi dernier, à 10 h. du soir ; le ciel était couvert et le navire dont les feux étaient allumés, marchait depuis une demi-heure à peu près, sous les embruns, quand un choc effroyable se fit sentir. C'était la *Prinses Elisabeth* qui venait de passer sur un navire à l'ancre et *sans feux*. Etait-ce un schooner, un brick ou une barque? — on l'ignore, car c'est à peine si les hommes de l'équipage ont eu le temps de distinguer la masse sombre que la mer engloutissait.

Pas un cri ne s'échappa du navire abordé ; en revanche les cent trente passagers de la *Prinses Elisabeth* se précipitèrent sur le pont dans une confusion inexprimable ; les femmes et les enfants poussaient des clameurs d'épouvante bien justifiées d'ailleurs, car une voie s'était déclarée et le danger était imminent.

Dans ces circonstances critiques, le commandant de la *Prinses Elisabeth*, cap. Stassen, ne perdit pas son sang-froid...; avec une présence d'esprit et un calme remarquables, il ordonna au mécanicien de chauffer à toute vapeur et mit le cap sur un banc de sable dont il connaissait l'existence. — Cependant l'eau gagnait toujours ; au moment où le steamer échoua enfin, il y en avait quatre pieds dans la chambre des machines.

Le bateau était fortement incliné sur sa hanche de babord. Les passagers attendirent dans une anxiété facile à comprendre l'arrivée du jour qui devait faire connaître leur situation à la vigie de Queensborough.

En attendant, le brave capitaine Stassen mit le temps à profit ; la voie d'eau fut aveuglée, les pompes furent affranchies. Enfin des secours vinrent de Queensborough ; une partie des passagers fut embarquée sur un steamer qui les ramena à leur point de départ. — A la marée montante, le navire échoué, qui donnait toujours de la bande, fut redressé avec l'aide d'un remorqueur qui le remit à flot.

La *Prinses Elisabeth* se remit en route vers dix heures et arriva à Flessingue dans la soirée avec le restant de ses passagers. »

TRIBUNAUX

Rejets de pourvois

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Jean Guittard, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Gironde, pour assassinat.

La cour a également rejeté le pourvoi de Félix Lémaitre l'assassin du jeune Schœnen.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

— Décret nommant un chef de bataillon d'infanterie.

Arrêté fixant la date de l'ouverture de licence ès sciences et ès lettres.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et correspondances étrangères.

Programme pour l'admission des élèves externes à l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier)

L'Insurrection Algérienne

Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur la sécurité dont jouissent les Français et les étrangers qui vivent dans notre colonie algérienne, sous l'autorité de M. Albert Grévy. Les dernières dépêches transmises par l'Agence Havas nous édifient complètement à cet égard. Les renseignements qui nous sont donnés, quelques succincts qu'ils soient nous permettent de reconstituer les scènes de pillage, d'incendie et de massacre qui ont servi d'épilogue à l'insurrection oranaise.

Lorsque Bou-Amena a envahi, avec sa troupe d'Arabes, les plantations d'alfa des environs de Saïda, les ouvriers français et espagnols qui travaillaient dans les champs et sur les chantiers ont été attaqués à l'improviste et mis dans l'impossibilité de se défendre. Les uns ont été massacrés sur place, les autres emmenés en captivité avec leurs femmes et leurs enfants.

Le chef arabe avait évidemment l'intention d'emmener avec lui son butin vivant jusqu'à sa résidence de Moghar. C'est la loi du plus fort, et dans le Sahara, la loi du plus fort est toujours rigoureusement appliquée ; malheur au faible! malheur à celui dont le sort de la guerre a fait un ôtage ou un prisonnier! Traîné à la suite du vainqueur, s'il succombe à la fatigue et aux privations, les chacals se chargent de la sépulture. Beaucoup de ceux de nos compatriotes qui sont tombés au pouvoir de Bou-Amena ont dû semer de leurs cadavres, dans sa retraite vers le sud, les routes du Sahara.

Les dépêches officielles nous apprennent que quatre cents alfatiers échappés aux égorgements sont arrivés à Sidi-Bel-Abbès, dans le dénûment le plus complet et n'ayant pas mangé depuis trois jours. Quelques-uns de ces malheureux sont peut-être des prisonniers que Bou-Amena a laissés s'enfuir parce qu'ils retardaient sa marche.

Les actes de barbarie qui se sont passés dans nos possessions d'Afrique, ont eu lieu sur la limite du Tell, aux portes d'une ville où flotte le drapeau français. Il est prouvé aujourd'hui que l'autorité n'a su ni prévenir l'insurrection ni la réprimer : l'opinion publique a le droit de savoir à qui incombe la responsabilité des faits déplorables dont l'Algérie vient d'être le théâtre et quels sont ceux dont la négligence et l'incapacité ont rendu possible le massacre de Saïda. En dehors de la France, il n'est pas un peuple au monde, qui, dans une occasion semblable, ne demanderait des explications à son gouvernement, pas un, sauf peut-être les Chinois du Céleste-Empire ou les nègres du Monomotapa.

—

Les nouvelles que nous recevons du Sud de la Régence de Tunis sont extrêmement graves :

Les rassemblements autour de Khaïrouan sont de plus en plus nombreux, et les Hammama ont déjà commencé les hostilités, razziant tout ce qui s'aventure entre Ferkane Négrisse et les chotts de l'Est. Un nouveau chérif est annoncé dans le Djerid.

Mais ce qui est plus grave, c'est que les populations du Tell et du sud de l'Algérie sont exaspérées par les procédés des administrateurs civils, qui se laissent mener par tout ce qu'il y a de plus vil dans la population indigène.

Nos meilleurs serviteurs, entre autres le fidèle Ahmed-Zin (de Guelma), qui compte plus de quarante ans de service, a été enlevé la nuit de vive force. Qu'on y prenne garde en France! C'est une insurrection générale qui se prépare et notre correspondant nous écrit : *C'est par jour que nous comptons le temps qui nous sépare de l'entrée en action du mouvement insurrectionnel contre nous.*

Tunis, 23 juin, soir.

Les contingents qui entourent Kairouan sont estimés à 10,000 fusils et vont en croissant chaque jour. Toutes les tribus de l'est et du sud de la Régence se concentrent vers notre frontière et, d'autre part, on assure qu'aussitôt qu'elles auront pénétré sur notre territoire, toutes les tribus du sud de la province de Constantine feront cause commune avec elles. Déjà, sous le prétexte de leur défense personnelle, celles-ci se sont groupées en armes, n'obéissant plus et ont toutes les apparences de tribus révoltées.

CONCLUSION :

Au premier appel du sultan, à la première apparition d'un chérif sérieux L'ALGÉRIE TOUT ENTIÈRE EST PRÊTE À SE LEVER CONTRE NOUS contre ce que les Arabes appellent la France des mercantis et des juifs, ne voulant plus reconnaître dans leurs chefs actuels les successeurs de ceux qui, selon une expression célèbre, ne les combattaient jadis que pour les initier au règne de la justice et de la civilisation.

Alger, 23 juin, soir.

L'opinion publique ne comprend pas qu'on n'ait pas pris toutes les mesures nécessaires pour s'emparer de Bou-Amema.

Les avis de Saïda annoncent que le général Cérez est reparti pour Oran.

Les journaux louent la belle conduite de la légion étrangère, sous le commandement du commandant Fossoyeux, lors de la sortie de Géryville contre les gens de Stitten.

Le dernier marché de Saïda était encombré d'Arabes, avec de grandes quantités de bœufs, de moutons et de laines, mais le gain manque.

Sfax, 23 juin.

L'intérieur de la ville est tranquille, mais les environs de Sfax sont assez agités. Il n'y a plus de sécurité et les maisons sont inhabitées par suite du pillage et des assassinats.

Les tribus autour de la ville sont très remuantes. Les communications télégraphiques sont interrompues avec Gabès ; la ligne est coupée.

On assure que les tribus du pays de Gabès sont agitées. Il est impossible de s'y rendre.

Paris, 23 juin.

Une lettre d'Oran reçue ce matin même et dont connaissance est donnée dans les couloirs du Palais-Bourbon réfute les allégations manifestement erronées de la presse officieuse sur la situation actuelle de notre colonie algérienne.

Cette situation, d'après la lettre en question, serait très critique, et le nombre des morts, du côté des Français ou de leurs amis, s'élèverait déjà à 700.

Plusieurs journaux, parmi lesquels le *Petit Alger*, le *Petit Colon* et le *Réveil de Mascara*, demandent une enquête sur les derniers événements de la province d'Oran.

—

Afin d'infirmer le fameux traité du 12 mai, le sultan de Constantinople intervient effectivement dans la question tunisienne. Ne pouvant ouvertement lutter contre nous, il surexcite le parti de la résistance et lui procure les moyens qui lui sont nécessaires pour tenir la campagne. Le 28 mai, deux mille Turcs amenés par deux cuirassés ont été débarqués à Tripoli, ayant avec eux de grandes quantités d'armes et de munitions. Les cuirassés sont repartis immédiatement pour aller chercher d'autres troupes. L'arrivée des troupes ottomanes, déjà annoncées parmi les populations, frontières dès le 15 mai, a produit un très grand effet non-seulement sur les Tunisiens, mais sur nos populations.

Les populations du Djerid et celles qui entourent Kaïrouan ont fait acte de soumission à un nouveau bey que l'on désigne mystérieusement sous la dénomination de bey du sultan, Si-Sadock prenant, lui, la dénomination de bey des chrétiens.

Alger, 23 juin.

Le paquebot transatlantique le *Saint-Quentin* débarque 600 hommes et 50 chevaux du 4e zouaves et du train d'équipages qui reviennent de Tunisie.

Alger, 23 juin.

Le bruit se répand que Bou-Aména ne se serait pas retiré à Boghar. Il serait à l'ouest de Géryville, où il préparerait de nouvelles incursions. On croit que les Ouled-Sidi-Cheikb se joindraient à lui.

La colonne Janin est à El-Aricha d'où elle paraît surveiller la frontière du Maroc.

Gessès-si-Sliman qui est en rupture d'internement et plusieurs centaines d'alfatiers espagnols sont arrivés à Arzew et à Oran, d'où ils seront rapatriés.

Rentrée des troupes en France

Toulon, 23 juin.

Le transport l'*Algériras* partira destination de Bizerte, pour y prendre le 9e bataillon de chasseurs.

Il débarquera probablement à Toulon.

L'Angleterre et la Tunisie

Londres, 23 juin.

Chambre des communes. — M. Wolff demande si l'agent anglais à Tunis n'a pas les mêmes droits et privilèges que les autres agents étrangers.

M. Dilke répond affirmativement, mais il ajoute qu'il considère la question de M. Wolff comme incorrecte, s'il a voulu dire que le Bey est obligé de nommer M. Reade son ministre des affaires étrangères, parce qu'il a nommé M. Roustan son agent général.

TROUBLES A MARSEILLE

Palerme, 23 juin

Quelques centaines d'étudiants, renouvelant la démonstratien d'hier soir, ont tenté d'aller vers le consulat de France; mais ils en ont été empêchés par la troupe.

La démonstration s'est dissoute sans qu'il ait été nécessaire de faire des sommations.

Un manifeste du syndic invite la population à assoupir tout ressentiment et à avoir confiance dans le Gouvernement.

Marseille, 23 juin.

Aujourd'hui le tribunal correctionnel a continué de juger les affaires relatives aux derniers troubles.

Il a condamné Meissel (Français), porteur d'une canne plombée dont il menaça la police, à six jours de prison ; Baudo (Italien), porteur d'un couteau, à 16 francs d'amende ; Beaud (Français), pour coups et blessures sur un Italien, à deux mois de prison. Trois Italiens, poursuivis pour port d'armes prohibées, ont été acquittés. Les témoins cités contre eux ne se sont pas présentés.

Demain, le tribunal jugera une autre série d'inculpés.

Marseille, 23 juin.

La journée a été très calme. Les mesures de précaution, prises jusqu'à ce jour, seront moins rigoureuses ce soir.

Aucun incident à signaler.

Rome, 23 juin 9 h. soir.

On lit dans le *Diritto* :

Nous savons qu'à Paris et à Rome a eu lieu un échange de communications amicales et constatant réciproquement la ferme volonté des deux gouvernements de rétablir promptement le calme demandé par les intérêts des deux pays.

L'*Italie* dit que le conseil des ministres d'aujourd'hui a pris connaissance de tous les rapports venus de France au sujet des affaires de Marseille, et a décidé d'approuver la conduite du consul Spagnolini pendant ces regrettables incidents.

Incendies à Marseille.

Le *Moniteur universel* publie la dépêche suivante :

Lyon, 23 juin, 11 h. s.

Lyon éprouve une vive et douloureuse sensation en recevant les nouvelles suivantes de Marseille : «Aujourd'hui ont brûlé les fabriques d'huiles Gounelle et Verminck, accupant des ouvriers italiens; ces incendies sont attribués à la malveillance. »

La dépêche suivante adressée au *Figaro* confirment en partie cette triste nouvelle.

Marseille 23 juin.

Cette nuit, à 3 h. le feu a éclaté dans l'huilerie d'Alfred Gounelle, successeur de Plagniol de James, rue Cherchell, 18.

On croit que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

En deux heures, malgré les efforts des pompiers, tout a été détruit. Il ne reste que les murs de ce bel établissement tout neuf, merveilleusement aménagé. L'huile coulait dans les ruisseaux de la rue et les pauvres gens en faisaient provision et la recueillaient dans le port.

Les pertes s'élèvent à 800,000 fr. et sont couvertes par des assurances.

M. Alfred Gounelle qui arrivait de Paris à 11 h. par l'express, a trouvé à la gare sa famille, qui lui a annoncé le désastre.

Les troubles

Lyon, 24 juin, matin.

Les rix et graves signalées à Saint-Roy-les-Lyon, par le *Voltaire*, sont démenties.

L'emprunt

Paris, 24 juin

Le bruit court que M. Delafosse interpellera à le Gouvernement à propos du nouvel emprunt italien auquel doit participer le syndicat français.

L'Italie et les troubles de Marseille

De nouvelles manifestations ont eu lieu hier à Turin. Le préfet recommanda le calme à la population, on ne rapporte aucun incident fâcheux.

A Palerme, un groupe se dirigeant vers le consulat français dans le but de faire une démonstration hostile a été dispersé par la troupe sans provoquer de désordres.

A Naples une nouvelle démonstration a été faite, les manifestants ont été dispersés après sommations; on a fait plusieurs arrestations.

Le traité de commerce anglo-français

Paris, 23 juin, 6 h. 40, soir.

Au cours de la séance de la Chambre des députés, M. Tirard, ministre du commerce, a déposé aujourd'hui, un projet de loi tendant à la prorogation pendant trois mois des traités de commerce avec l'Angleterre.

Ce projet de loi semble être conçu dans le but de détruire la mauvaise humeur des Anglais, au sujet de l'expédition française en Tunisie.

Chambre des communes. — Sir Ch. Dilke répondant à M. Holms dit qu'aucune représentation formelle n'a été adressée au gouvernement français à la suite de la motion votée le 9 juin par la Chambre des communes relativement aux traités de commerce mais la commission chargée actuellement des négociations commerciales avec la France a été invitée à ne pas perdre de vue les termes de cette résolution.

La prorogation des Chambres

Dans cinq ou six séances la Chambre aura terminé l'examen du budget des dépenses des autres ministères Il lui restera à discuter le budget des recettes et à ce propos la grosse question des dégrèvements ce qui prendra trois ou quatre séances.

La Chambre pourrait donc avoir terminé le budget vers le 4 ou 5 juillet. Mais il faut prévoir que cette discussion sera interrompue par plusieurs interpellations ou par des projets imprévus. C'est ainsi que samedi doit être discutée l'interpellation de M. Jacques sur l'insurrection du sud-ouest oranais.

On ne peut donc pas compter que le budget pourra être renvoyé au Sénat avant le 10 juillet prochain.

Si l'on pouvait s'en tenir là, les Chambres pourraient se séparer à cette date. Mais nous croyons savoir que le Gouvernement tient absolument à ce que le budget soit voté par le Sénat, comme par la Chambre, avant les élections générales.

Mais en supposant toute la diligence possible, il faudra bien laisser à la commission sénatoriale des finances et au Sénat lui-même le temps d'examiner et de discuter.

Il est donc à craindre que la session ne puisse être close avant la première semaine d'août.

Un anniversaire.

Il y aura dimanche prochain deux ans que la jeune reine Mercédès d'Espagne a rendu le dernier soupir.

Chaque année un service est célébré à l'occasion de la mort de cette gracieuse souveraine, enlevée si prématurément au moment où elle pouvait espérer des jours heureux.

Cette fois la solennité de l'octave de la Fête-Dieu oblige de retarder d'un jour ce triste anniversaire. Le service sera donc célébré lundi à dix heures, en la chapelle Notre-Dame de la Compassion, route de la Révolte, à Neuilly.

Un duel.

MM. Louis de Cassagnac, récemment nommé capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, et un officier de son ancien régiment, M. le capitaine Hérissant, du 8e dragons, se sont rencontrés hier.

A la première passe, M. Louis de Cassagnac a été légèrement touché à la main.

A la reprise M. Hérissant a reçu à l'épaule une blessure assez sérieuse qui a mis fin au combat.

La santé de Mgr Paulinier

Montpellier, 23 juin, 8 h. s.

Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, est à toute extrémité, à Pézenas, sa ville natale.

Explosion de pétards en Espagne.

Madrid, 23 juin, midi.

Les trois enfants brûlés par l'explosion d'un pétard vont mieux ; on espère les sauver.

Il y a vingt-deux individus arrêtés à la suite des dernières tentatives d'explosion et l'*Imparcial* croit qu'il sont accusés d'avoir voulu remplacer, sur divers points de Madrid leurs engins par des machines explosives au moyen de l'électricité.

L'autorité judiciaire a découvert qu'il y avait aussi des agents chargés de fournir les matières explosibles, et une police spéciale pour assurer l'impunité aux auteurs de ces tentatives criminelles.

Ceux-ci se proposaient d'allumer six pétards dans le jardin du Retiro, où se réunit la meilleure société de Madrid.

Le ministère a décidé, hier, d'envoyer à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, une note pour demander à la France de protéger les sujets espagnols en Algérie.

DERNIÈRE HEURE

L'agitation en Tunisie

Le bruit qu'une agitation grave se serait manifestée dans le sud de la Tunisie, n'est pas confirmé jusqu'à présent.

Troubles à Marseille

Marseille, 24 juin, 3 h. 40 soir.

Aujourd'hui, a été célébrée dans la chapelle du monastère de la Visitation, une messe votive pour la cessation de la peste.

L'affluence était plus nombreuse que l'année dernière.

Par suite des mesures d'ordre prises par la police, il ne s'est produit aucun incident.

L'anniversaire de Solférino

Rome, 24 juin.

A l'occasion de l'anniversaire de Solférino, le *Popolo Romano* dit que le souvenir de cette bataille, dans laquelle les Français et les Italiens mêlèrent leur sang pour la liberté de l'Italie, ne doit être effacé ni par les affaires de Tunis ni par les récents événements de Marseille ; les deux grands peuples doivent rester unis.

SÉNAT
(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 juin

Présidence de M. LEROYER

BRUITS DE COULOIRS

On s'entretient dans les couloirs des incidents provoqués hier au cours de la séance, par l'interpellation de M. de Gavardie et des vérités satiriques qu'il a dites à M. Jules Ferry.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Après lecture et adoption du procès-verbal l'ordre du jour appelle la 2e délibération sur le projet de loi sur

L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE

LE GÉNÉRAL ROBERT regrette que l'on n'ait pas fixé une limite d'âge minima. Il propose que cette limite soit fixée à 20 ans.

LE GÉNÉRAL D'ANDLAU regrette que la commission n'ait pas établi dans la loi nouvelle que tout sous-officier doit, pour être promu sous-lieutenant, avoir passé par une école de sous-officiers.

LE GÉNÉRAL FARRE, ministre de la guerre, est d'accord avec le général d'Andlau, mais seulement sur le fond.

Les articles 1 jusque 8 inclusivement sont adoptés.

Le GÉNÉRAL ROBERT présente un amendement à l'article 9. Il est ainsi conçu : Nul ne pourra être nommé maréchal qu'en temps de guerre.

général Lewal

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de Laines à LONDRES

Londres, 23 juin, 6 h. 30 s.

Ventes 9,000 balles.

Le marché est inchangé.

MARCHE LINIER DE LILLE
du 22 juin 1881

LINS DE PAYS. — Peu d'affaires, PRIX faibles.

LINS DE RUSSIE. — Le chiffre d'affaires en livrable a été à peu près le même que celui de la semaine dernière; on a vendu beaucoup moins de disponible. Prix sans changement. Change de Paris sur Saint-Pétersbourg, 3 mois 256,75.

ÉTOUPES DE PRI